

*Comment deux évêques et pères, l'un nommé Chrysanthe, et l'autre Musonie, étant trépassés durant ce concile de Nicée, après leur mort miraculeusement soussignèrent aux décrets du concile.*

### Chapitre XXIII

Mais il ne sera pas hors de propos de faire le récit de l'insigne et merveilleux miracle qui advint alors en la souscription du saint Symbole de la foi. Par quoi il faut entendre, que aussitôt que fin fut imposée aux choses qui furent attestées en ce concile, il advint que deux évêques trépassèrent en ce lieu de Nicée, avant d'avoir apposé leur signature en signe d'approbation à l'écrit de la profession de foi, qui là avait été conclue et arrêtée. Ce que voyant, le reste de l'assemblée des pères vinrent tous au lieu commun de leur sépulture et dormition; où étant tous autour de leur monument, et tenant en main ledit écrit, commencèrent à leur parler comme s'ils eussent été encore vivants, et eussent ouï : «Ô pères saints (dirent-ils), vous avez avec nous soutenu une bonne bataille, vous avez parachevé votre course, vous avez gardé la foi. Si donc vous estimez que ce qui de nous a été fait et décrété, soit selon Dieu et en vérité, et qu'en puissiez obtenir la ratification et démonstration par l'attestation de votre signature (pour autant qu'à présent sans nulle interposition d'obstacle, étant illuminés de la splendeur de la Trinité, vous voyez le tout plus clairement que nous, qui sommes encore dans les ténèbres de ce mortel monde), nous vous prions de soussigner avec nous à cet écrit.» Cela dit, ils cachettent diligemment ce libelle, et le mettent sur les sépulcres de ces évêques passant toute la nuit sans dormir. Le jour suivant ne fut plutôt venu qu'ils se transportent en ce lieu, où ils trouvent leur cachet ni corrompu, ni violé; et ayant fait ouverture de leur libelle, reconnaissent les suscriptions desdits évêques, insérées à celles des autres, qui contenaient ces mots : «Nous, Chrysanthe et Musonie, confessons par nos signatures apposées à ce libellé de notre propre main, que malgré que nous soyons de corps translatsés de ce monde en l'autre, avons toutefois consenti à tous les pères assemblés au saint premier concile général et œcuménique de Nicée en tout ce que par eux a été déterminé et ordonné.